Location de salle

Publié le 10 octobre 2022

La Ville d'Arcueil propose trois salles à la location situées à la Maison de la Bièvre, au 66 rue de la Division du Général Leclerc, à côté du centre sportif François-Vincent Raspail. Ces salles font partie de « l'espace citoyen ». Le bâtiment abrite également la Maison de l'environnement.

Descriptif des salles

Côté parc du Coteau de Bièvre :

- **Salle 1**
 - 139 m^2
 - Capacité d'accueil de 100 personnes
 - Kitchenette de 12 m^2
 - Local de rangement de 20 m^2
 - 18 tables
 - 100 chaises
 - Accès à la terrasse
- **Salle 2**
 - 64 m^2
 - Capacité d'accueil de 40 personnes ;
 - Kitchenette de 6,50 m^2
 - 8 tables
 - 40 chaises
 - Accès à la terrasse

Côté rue :

- **Salle 3**
 - 88 m^2
 - Capacité d'accueil de 60 personnes
 - Kitchenette de 8,80 m^2
 - 14 tables
 - 60 chaises
- La salle 3 dispose d'une cloison amovible qui permet de réduire l'espace à 44 m^2 (pour 30 personnes), appelée **salle 4**.

Des espaces communs à toutes les salles existent et sont accessibles à tous les utilisateurs : hall d'entrée de 56m^2, circulation 52m^2, sanitaires hommes et femmes de 40m^2.

Les salles sont équipées de mobilier correspondant à la capacité d'accueil de chaque salle. Aucun matériel supplémentaire ne sera fourni par les services municipaux.

Périodes de location

Les salles peuvent être louées **au forfait de 3, 6, ou 12 heures sur le week-end**. Elles ne sont pas disponibles à la location en août, pendant les vacances de Noël et les jours fériés.

Amplitudes d'ouverture :

- Vendredi de 14h à 2h du matin
- Samedi de 12h à 2h du matin
- Dimanche de 12h à 2h du matin
- SALLE 3 et 3/4 uniquement de 12h à 21h

Ces forfaits doivent nécessairement être pris sur une même plage horaire d'ouverture du bâtiment et de façon continue.

Les deux dernières heures de location des salles du vendredi au dimanche sont réservées exclusivement à la remise en état des salles par les utilisateurs.

Il ne pourra y avoir de dépassement horaire, au risque de se voir appliquer le tarif majoré prévu dans ce cas pour toute heure commencée (55 €).

Tarifs

Consultez les tarifs

Réservation

Pour toute visite préalable, états des lieux et renseignements spécifiques sur ces salles, et poser une **option de réservation**, veuillez téléphoner au 01 46 65 36 22 entre 8h et 16h ou envoyer un mail à maisondelabievre@mairie-arcueil.fr.

Documents nécessaires à la constitution du dossier à présenter lors du rendez-vous de finalisation du dossier :

- Une copie de la pièce d'identité
- Une copie d'un justificatif de domicile (facture électricité ou gaz ou téléphone au nom du demandeur)
- Une copie d'une attestation d'extension d'assurance multirisques et responsabilité civile couvrant les biens et les personnes pour la location de la salle

A l'issue du rendez-vous et pour finaliser le dossier, vous devrez remplir et signer la demande formalisée ainsi que le règlement intérieur valant contrat de location.

Deux **chèques de caution** sont demandés : 300 € et 700 €.

Règlement

Les salles de l'espace Citoyen de la Maison de la Bièvre sont mises à la disposition de personnes privées, d'entreprises, d'organismes moyennant un **prix de location fixé par délibération du Conseil municipal.**

Les salles sont mises à disposition uniquement pour l'organisation de fêtes familiales, de réceptions et de réunions à but non lucratif, non commercial et non cultuel. La **sous-location** ou **mise à disposition d'un tiers** est formellement **interdite**.

Le **demandeur** est responsable de la manifestation organisée. Il devra être **présent pendant toute la durée de la location prévue** et pouvoir présenter le courrier de confirmation d'utilisation de la salle, en cas de contrôle.

Le demandeur **assume l'entière responsabilité de la manifestation** qui se déroule dans la salle et s'engage à effectuer toutes démarches relatives aux autorisations nécessaires pour l'évènement qu'il organise.

L'agent de la Maison de la Bièvre contacte les demandeurs pour les prises de rendez-vous des états des lieux. L'**état des lieux** est **effectué par un représentant de la commune** en présence du seul demandeur avant et après la date d'utilisation aux heures indiquées par le service des relations publiques.

Consulter le règlement intérieur complet

Contact

Espace citoyen de la Maison de la Bièvre

- *66 avenue de la Division Leclerc 94110 Arcueil*

- 01 46 65 36 22
- Nous écrire

Documents utiles

Tarifs salles maison de la Bièvre 2025-2026

68,76 Ko, pdf

Règlement intérieur MdB 2026

238,05 Ko, pdf